

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
Montréal (Québec) H3C 0B4  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 15 avril 2026  
N° de dossier : 347027.00001

**Frédéric Legendre**  
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 7616  
flegendre@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43  
Montréal (QC) H2Z 1W7

**Objet : Dossier : R-4333-2026**  
**HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance du 9 avril 2026 ainsi qu'aux échanges tenus avec les régisseurs lors de la rencontre préparatoire du 8 avril 2026.

Les personnes intéressées First Block inc., Énergie Flumen inc., ASIC Hosting Canada inc. et MWC MegaWatt Canada inc., représentées par Me Frédéric Legendre de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., désirent informer la Régie de leurs intentions quant à l'organisation de leur preuve dans le présent dossier.

Nos clientes First Block inc., ASIC Hosting Canada inc. et MWC MegaWatt Canada inc. collaborent actuellement afin de retenir, dans la mesure du possible, un analyste commun, de manière à présenter une preuve factuelle et analytique qui soit la plus commune possible, nonobstant les particularités propres à chacune de leurs situations respectives. Cette approche vise à favoriser l'efficacité procédurale et à circonscrire clairement les enjeux communs soulevés par la Demande du Distributeur. Cela étant, nos clientes se réservent la possibilité que chacune d'entre elles fasse également entendre un témoin de fait, lorsque requis par les circonstances propres à leur dossier.

Plus particulièrement, Énergie Flumen inc. entend, pour sa part, faire témoigner son propre témoin de fait et, le cas échéant, son propre analyste, compte tenu de ses caractéristiques contractuelles et réglementaires distinctives.



# FASKEN

Nos clientes souhaitent également préciser à la Régie les tarifs auxquels elles sont actuellement assujetties, ainsi que ceux qui seraient vraisemblablement applicables advenant l'accueil de la Demande d'Hydro-Québec.

ASIC Hosting Canada inc. est actuellement assujettie au tarif CB, avec une puissance facturée de 15,963 du kW et un prix de 0,04165 \$/kWh. Dans l'éventualité où la Demande serait accueillie, elle serait vraisemblablement assujettie au nouveau tarif CB proposé par la Demande du Distributeur.

MWC MegaWatt Canada inc. est actuellement assujettie au tarif CB – Grande puissance et serait elle aussi vraisemblablement assujettie au nouveau tarif CB si la Demande du Distributeur devait être accueillie.

First Block inc. exploite différents projets avec ses partenaires, dont certains sont actuellement assujettis au tarif M ou au tarif CB. Advenant l'accueil de la Demande, First Block inc. serait vraisemblablement assujettie au nouveau tarif CD ainsi qu'au tarif CB, selon la nature et l'évolution de ses projets.

Enfin, Énergie Flumen inc. est actuellement assujettie au tarif CB – Grande puissance, tel que prévu initialement aux annexes 8 et 9 de l'Appel de propositions d'Hydro-Québec A/P 2019-01. Malgré la signature d'une entente de raccordement et la décision antérieure de la Régie de l'énergie D-2024-095, Énergie Flumen inc. serait vraisemblablement assujettie au nouveau tarif CB si la Demande du Distributeur devait être accueillie.

Par ailleurs, conformément aux demandes de la Régie, nous nous concerterons avec Me Sébastien Richemont et Me Jean-François Trudelle, qui représentent la partie intéressée Hive Blockchain Technologies Ltd., afin d'éviter toute redondance des arguments juridiques qui seront présentés à l'audience.

Nous espérons que ces précisions répondront aux attentes de la Régie et demeurons disponibles pour toute information additionnelle jugée utile.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Frédéric Legendre

FL/dd

p.j. Budgets amendés pour First Block inc., ASIC Hosting Canada inc., MWC MegaWatt Canada inc. et Énergie Flumen inc.

